



**HAL**  
open science

## La migration administrative au XIXe siècle

Jean Le Bihan

► **To cite this version:**

Jean Le Bihan. La migration administrative au XIXe siècle : réflexion à partir du cas français. La migration administrative au XIXe siècle, 2007, Saint-Alexis-des-Monts, Canada. pp.335-345. halshs-00421989

**HAL Id: halshs-00421989**

**<https://shs.hal.science/halshs-00421989>**

Submitted on 11 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La migration administrative au XIX<sup>e</sup> siècle

Réflexion à partir du cas français

**Jean Le Bihan**

*Université Rennes 2 – Haute-Bretagne,*

*Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO) /*

*Centre national de la recherche scientifique (CNRS)*

**ON SAIT QUE LA MOBILITÉ SE TRANSFORME PROFONDÉMENT AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**, sous l'effet d'un véritable changement de civilisation lié à l'industrialisation et à ses infinies conséquences. Cette transformation a été souvent décrite : elle est bien sûr d'ordre quantitatif, au sens où le nombre et surtout la taille des déplacements s'accroissent ; mais elle est aussi qualitative car c'est tout « l'éventail des rapports entre l'espace et le temps » qui s'élargit alors, donnant naissance à cette « rapidité différenciée » caractéristique de l'époque contemporaine<sup>1</sup>. On sait aussi que l'État se développe considérablement au cours de cette période, particulièrement en France. Le phénomène est complexe. Il résulte de multiples facteurs et se traduit à la fois par l'extension de ses domaines d'intervention et le renforcement de ses moyens, en matière de personnel notamment. À l'exacte jonction de ces deux mutations, contemporaines l'une de l'autre, et dont on voit bien qu'elles sont, chacune à sa façon, constitutives de notre modernité sociopolitique, se trouve un phénomène bien particulier : les changements de résidence des fonctionnaires, autrement dit la migration administrative.

---

1. Jean Ollivro, *L'homme à toutes vitesses. De la lenteur homogène à la rapidité différenciée*, Rennes, PUR, 2000, p. 9.

Ce phénomène n'a guère retenu l'attention jusqu'ici. Les spécialistes d'histoire des migrations sont rien de moins que muets à son sujet. Il est vrai qu'en comparaison d'autres flux les migrations des fonctionnaires français paraissent bien négligeables. Elles sont en outre très difficiles à appréhender avec les sources habituelles de l'histoire des populations. Les historiens de l'administration s'y sont davantage intéressés, l'objet étant, somme toute, moins marginal pour eux. Néanmoins, l'attention qu'ils lui portent est extrêmement variable. Surtout, leurs enquêtes sont si nombreuses, l'éclatement pour ne pas dire l'atomisation des études est tel dans ce champ historiographique qu'il est pratiquement impossible de discerner des convergences transcendant les corps et les secteurs. À vrai dire, seul J.-P. Jourdan s'est livré à une esquisse comparative dans sa recherche sur les fonctionnaires aquitains<sup>2</sup>.

De cet état de fait, il résulte que la migration administrative au XIX<sup>e</sup> siècle demeure un objet singulièrement fuyant. On a toutes les peines, aujourd'hui encore, à le séparer du *topos* du fonctionnaire gyrovague, qui hante la littérature et même l'historiographie depuis bientôt deux siècles. De tous ceux qui ont façonné puis diffusé ce *topos*, c'est Michelet qui en a probablement le mieux fixé les contours : « Toutes les routes sont couvertes de fonctionnaires qui voyagent avec leurs meubles ; beaucoup ont renoncé à en avoir », écrit-il en 1846. Il poursuit : « Campés dans une auberge, et le paquet tout fait, ils vivent là un an, ou moins, d'une vie seule et triste, dans une ville inconnue ; vers la fin lorsqu'ils commencent à former quelque relation, on les dépêche à l'autre pôle<sup>3</sup>. » Misère matérielle et morale, déracinement... : association promise à un bel avenir. À coup sûr l'histoire de ce cliché constituerait à elle seule un beau sujet d'étude. Reste, en attendant, que la confusion entre le stéréotype et la réalité continue de profiter aux idéologues de tout bord qui, dupes ou non, font passer celui-ci pour celle-là. Témoin ce raccourci brutal, emprunté à une histoire régionale abondamment diffusée : les « fonctionnaires [nommés en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle sont] sans volonté d'assimilation puisque promis à un nombre imprévisible mais important de nouveaux déplacements<sup>4</sup> ».

Aussi est-il urgent de reconsidérer cet insaisissable objet d'histoire. Qu'on ne s'attende évidemment pas à trouver dans ces lignes une synthèse définitive ; on l'aura

2. Jean-Paul Jourdan, *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine (1870-1914)*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994, p. 97-109. *Le personnel de l'administration dans le sud-ouest aquitain de la fin de l'Ancien Régime aux années 1880*, thèse d'État, Université de Paris 4, 2000, p. 456-481.
3. Jules Michelet, *Le Peuple*, Paris, Flammarion, 1974, p. 126 [1<sup>re</sup> éd. 1846].
4. Jean-Jacques Monnier, « L'évolution culturelle, religieuse et politique de 1815 à 1914 », dans *La Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle 1789-1914*, Morlaix, Skol vreizh, 1989, p. 222.

compris, c'est pour l'heure une ambition bien déraisonnable. Tout au plus cette étude, limitée au cas français, voudrait-elle poser un problème, esquisser un bilan provisoire, et, peut-être, dégager de nouvelles pistes de recherche.

### ESSAI DE MESURE

Mesurer le phénomène de migration administrative constitue une opération délicate, en raison de l'extrême hétérogénéité des matériaux disponibles. Cette hétérogénéité revêt plusieurs formes. D'un point de vue historiographique, d'abord, il est bien évident que cette question a bénéficié d'une attention très variable de la part des historiens; aussi, comme nous le reverrons, certaines professions administratives sont-elles encore à ce jour très mal connues sous ce rapport, ce qui rend le travail de comparaison malaisé. Sous l'angle des sources, disponibles ou utilisées, la diversité n'est pas moins grande. Certains historiens, tel J.-P. Jourdan, déjà cité, ont recouru à des sources extra-professionnelles pour étudier les déplacements des fonctionnaires, notamment les listes nominatives de population. L'avantage des recensements de population est de rendre possible la comparaison à une vaste échelle, puisqu'elle n'exclut par définition aucune catégorie de fonctionnaire; mais, en retour, son intérêt est limité par le fait que la principale information exploitable - les lieux de naissance des différents membres de la famille - ne renseigne qu'indirectement sur la carrière du chef de famille; et encore est-elle sujette à caution. D'autres chercheurs ont utilisé des registres matricules. Dans ce cas l'information est complètement fiable et la reconstitution des affectations du fonctionnaire est en théorie possible. L'ennui, c'est que ces registres émanent le plus souvent d'un service administratif déconcentré et ne renseignent par conséquent que sur la partie de la carrière qui s'est déroulée dans la circonscription concernée. D'autres, encore, ont travaillé à partir des dossiers individuels, de carrière ou de pension. Ce sont là assurément les sources les plus utiles, sachant seulement que leur nombre et leur richesse varient selon l'administration considérée et surtout le grade de l'agent. Ultime forme d'hétérogénéité, enfin, tenant cette fois à la nature de l'objet, certains historiens, sans le dire tout à fait, se sont penchés moins sur les déplacements proprement dits que sur les mutations des fonctionnaires. Or ce sont là deux réalités distinctes, qui ne se recoupent pas toujours. Une mutation, qui n'est rien qu'un changement de service, peut tout à fait s'effectuer sur place. Dans l'armée, il arrive même que la relation soit inversée: tel régiment, dans la cavalerie par exemple, ne cesse de se déplacer, quand sa composition, elle, est stable.

Ces réserves étant posées, l'examen de la documentation disponible permet d'avancer deux idées fortes: la migration administrative est inégale selon les professions; en revanche, partout ou presque, elle s'accroît. On peut esquisser une typologie des comporte-

ments migratoires des fonctionnaires français en croisant les deux données fondamentales que sont le nombre de déplacements et l'aire parcourue. Quatre profils sont identifiables. Sans doute faut-il distinguer pour commencer les militaires toujours en mouvement, les seuls que l'on puisse en toute rigueur qualifier de « nomades ». Tel est le cas dans certains régiments de cavalerie et d'infanterie, où la notion de résidence fixe n'a aucune existence administrative<sup>5</sup>, ou, plus encore, dans la marine, pour le personnel navigant s'entend. Le second profil concerne les fonctionnaires que l'on peut considérer comme très mobiles, entendons ceux qui à la fois changent fréquemment de résidence et se déplacent dans tout l'hexagone. Ce sont surtout des hauts fonctionnaires : préfets, qui restent en moyenne trois à quatre ans en poste<sup>6</sup>, receveurs et trésoriers payeurs généraux, qui se déplacent à peu près tous les cinq ans<sup>7</sup>, peut-être aussi les ingénieurs, mais les chiffres manquent à leur sujet. À ce profil se rattachent également les sous-officiers et officiers non compris parmi les nomades proprement dits : qu'on songe à un Foch, qui a déjà connu une quinzaine de résidences, de Tarbes à Fontainebleau en passant par Laon et Brest, quand il devient général de brigade en 1907<sup>8</sup>. De même faut-il certainement y comprendre les agents des régies financières, dont on sait la précocité en matière de gestion du personnel ; c'est du moins ce que suggèrent les exemples produits par P. Mickeler<sup>9</sup>. Le troisième profil est le plus difficile à caractériser car il n'est en somme qu'une version dégradée du précédent, et il recouvre par conséquent de nombreuses configurations. Disons simplement que la mobilité y est moindre. Il peut arriver que le nombre de déplacements soit élevé mais que l'aire parcourue soit restreinte. Tel est le cas dans la gendarmerie, comme l'ont montré les travaux d'A.-D. Houte : les brigadiers ne demeurent en moyenne que trois à quatre ans dans le même poste ; toutefois leur horizon migratoire reste régional<sup>10</sup>. Le plus souvent, cependant, la moindre fréquence des déplacements se conjugue avec le rétrécissement de l'aire parcourue, ainsi pour les professeurs de lycée, les percepteurs, les conducteurs des Ponts et Chaussées,

- 
5. William Serman, *Les officiers français dans la nation 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982, p. 203.
  6. Calcul réalisé à partir de Patrick Laharie, « Le personnel de l'administration préfectorale. Chiffres et graphiques, 1800-1914 », *Histoire et archives*, n° 5, 1999, p. 62.
  7. Calcul réalisé à partir de Pierre-François Pinaud, *Les trésoriers-payeurs généraux au XIX<sup>e</sup> siècle. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Éditions de l'Érudit, 1983 ; *idem*, *Les receveurs généraux des Finances 1790-1865. Répertoire nominatif et territorial*, Genève, Droz, 1990.
  8. Jean Autin, *Foch*, Paris, Perrin, 1987, p. 399-402.
  9. Pierre Mickeler, *Les agents des régies financières au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire du droit, Université de Paris XII, 1994, p. 377-379.
  10. Arnaud-Dominique Houte, *Gendarmes et gendarmerie dans le département du Nord (1814-1852)*, Paris, Phénix, 2000, p. 54, 56.

qui migrent en moyenne tous les six<sup>11</sup>, neuf<sup>12</sup> et treize ans<sup>13</sup>, mais toujours dans une aire infranationale. Il faut dire qu'à ce niveau hiérarchique la gestion des carrières s'effectue bien souvent de manière déconcentrée, ce qui limite les mouvements à longue distance ; le fait est bien connu dans les douanes et l'enseignement primaire par exemple. Le quatrième et dernier profil, enfin, est celui des fonctionnaires sédentaires et concerne principalement le petit personnel des bureaucraties locales ; mais il est vrai que celui-ci n'a pas toujours le statut de fonctionnaire. Comme on voit, cette typologie semble finalement résulter de deux principaux paramètres : la nature de la tâche effectuée et le grade occupé.

Elle occulte toutefois une évolution notable : la hausse d'ensemble de ces mouvements migratoires. Il faut reconnaître que cette hausse n'est pas établie pour toutes les professions. Le cas de l'armée, en particulier, mériterait d'être creusé. D'après W. Serman, les changements de garnison diminueraient à la Belle Époque<sup>14</sup> : faut-il y voir un effet de la généralisation de la conscription, celle-ci limitant, de fait, les déplacements des régiments ? Peut-être. Encore ne doit-on pas confondre la mobilité des hommes et celle des unités. Le clair est loin d'être fait sur cette question. Dans la plupart des autres administrations, en revanche, la hausse est peu douteuse. C'est flagrant dans la magistrature, par exemple, où les recherches de V. Bernaudeau et de D. Veillon font ressortir une véritable explosion de la mobilité. Dans le ressort d'Angers, la part des magistrats n'ayant connu qu'une seule résidence au cours de leur carrière chute ainsi de 40 % avant 1879 à 18 % après<sup>15</sup>. L'évolution est également spectaculaire pour les sous-préfets. Au fond, ce que l'on observe, c'est un glissement de nombreuses professions du troisième vers le second profil, effet, parmi d'autres, du rattrapage de ces professions subalternes en matière de professionnalisation. L'étatisation des carrières, quand elle existe, joue dans le même sens. Il n'est que de songer aux carrières des commissaires de police, brutalement décloisonnées par le décret du 27 février 1855.

On le voit, le portrait que fait Michelet du fonctionnaire s'avère doublement trompeur : il ne correspond qu'à la fraction la plus mobile des agents de l'État, ceux qui sont compris dans les premier et second profils, et, par la suite, donne pour achevée une évolu-

- 
11. Paul Gerbod, *La condition universitaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1965, p. 123.
  12. Calcul effectué à partir Jean Le Bihan, *Fonctionnaires intermédiaires au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple de trois corps en Ille-et-Vilaine (« gradés » de préfecture, percepteurs, conducteurs des Ponts et Chaussées)*, thèse, Université Rennes 2, 2005.
  13. *Ibid.*
  14. William Serman, *op. cit.*, p. 203.
  15. Je remercie Vincent Bernaudeau de m'avoir communiqué ces chiffres. Voir aussi Didier Veillon, *Magistrats au XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée*, La Crèche, Geste éditions, 2001, p. 206-212.

tion qui ne fait que démarrer sous la monarchie de Juillet. Un tel constat suscite aussitôt de multiples interrogations, que l'on peut rassembler en deux rubriques principales.

### L'ÉTAT ET LA MIGRATION

En premier lieu se pose la question, tout à fait cruciale, du rôle joué par l'État dans ces migrations professionnelles. Question difficile, assurément, à laquelle l'examen de divers travaux, plus ou moins récents, permet toutefois d'apporter quelques éléments de réponse.

Pendant la majeure partie de la période, l'administration centrale n'intervient activement dans les migrations, pour les susciter ou les empêcher, que dans ce qu'il est convenu d'appeler l'intérêt du service, autrement dit pour garantir l'efficacité de l'action publique. L'impression qui se dégage est donc celle d'une gestion pragmatique des déplacements, destinée seulement à remédier aux difficultés de fonctionnement – du moment ou à venir – de l'Administration. Si l'on veut ordonner, sous ce rapport, l'immense variété des situations de fait, on peut sans doute distinguer deux principales configurations. Il arrive en premier lieu que les ministères agissent sur le déplacement lui-même, généralement pour l'ordonner. Ce peut être à cause de contraintes géographiques : troupes dépêchées d'urgence sur les zones de troubles, personnel technique déplacé de chantier en chantier, etc. Ce peut être aussi à de simples fins de gestion du personnel, auquel cas le territoire et ses particularités et la nature même du travail effectué n'y sont pour rien. Ce point est important car cette utilisation du déplacement comme ressource administrative par les ministères est chose extrêmement fréquente. On sait par exemple que dans de nombreuses professions la promotion de grade s'accompagne systématiquement d'un changement de résidence, afin que l'autorité du nouveau promu ne soit pas entravée par ses anciennes relations de service. De même faut-il évoquer, en sens inverse, l'ensemble des changements de résidence à valeur de sanction, ceux à caractère politique notamment, nombreux en période de crise. Dans le cas d'Alençon, J.-L. Lenhof a pu ainsi démontrer l'existence d'une corrélation entre conjoncture politique et vitesse de renouvellement des brigades de gendarmerie<sup>16</sup>.

Seconde configuration, plus rare, l'administration centrale intervient sur la durée même du séjour dans une résidence. Il n'y a que dans ce cas qu'on voit parfois poindre une ébauche de réflexion théorique, du moins un effort d'argumentation en lien avec la tâche effectuée. Toutefois, là encore, la question est moins pour le ministère de définir

---

16. Jean-Louis Lenhof, « Gendarmerie et société dans une ville moyenne au XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas d'Alençon », dans Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 382-383.

une hypothétique durée idéale que de prévenir les risques susceptibles de nuire à l'action administrative. Ces risques sont de deux types, tout à fait opposés. Le premier est qu'un séjour trop long dans une même résidence, en favorisant l'établissement de contacts variés entre les fonctionnaires et la population locale, ne compromette à terme l'indépendance et, partant, l'autorité des fonctionnaires en question. Ce raisonnement ne vaut que pour des agents en charge de missions coercitives, tels les militaires<sup>17</sup> et les gendarmes<sup>18</sup>, dont il justifie les changements fréquents de résidence. On notera qu'on ne l'a apparemment pas étendu aux agents du fisc, non plus qu'aux percepteurs, du moins dans ces termes. L'autre risque, c'est à l'inverse qu'un séjour trop court soit insuffisant pour que le fonctionnaire puisse s'adapter à son poste, et qu'une excessive rotation des personnels ne nuise ainsi à la qualité du travail. Curieusement, tout indique que c'est uniquement en ce domaine que l'Administration a jugé nécessaire de réglementer. La liste n'est certes pas encore dressée de toutes ces mesures prises en vue de stabiliser le personnel administratif; mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'elles se multiplient dans la seconde moitié du siècle, en réaction, sans doute, à l'accroissement de la mobilité, celle des plus jeunes notamment: la durée minimale de séjour dans une résidence est ainsi fixée à quatre ans dans les douanes en 1876<sup>19</sup>, à deux ans dans la gendarmerie en 1881<sup>20</sup>, à dix-huit mois dans l'enregistrement en 1896<sup>21</sup>, etc. Il est probable au bout du compte que ce soit dans l'enseignement secondaire que les méfaits d'une excessive rotation du personnel se fassent le plus vivement ressentir, non que le ministère demeure inactif, bien au contraire, mais parce que ses efforts pour sédentariser le personnel – ceux de Salvandy par exemple – restent manifestement vains<sup>22</sup>. Il y a là quelque chose d'étonnant: d'où peut venir que l'État, de plus en plus fort, pourtant, à mesure que le siècle avance, ne se montre pas plus ferme envers ses agents? On est obligé d'imaginer qu'il cherche à les ménager sans le dire, conscient qu'un excès de mobilité est bien souvent le signe d'un mécontentement ou d'un malaise.

Sans compter que concurremment à l'intérêt du service, seul évoqué jusqu'ici, l'intérêt du fonctionnaire ou, mieux, sa progressive prise en compte par les ministères pèsent de plus en plus fortement sur la gestion administrative des déplacements. Cette question

---

17. Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 66-67.

18. Arnaud-Dominique Houte, *op. cit.*, p. 55.

19. Jean Clinquart, *L'administration des Douanes en France sous la Troisième République, 1. 1871-1914*, Neuilly, Association pour l'histoire de l'administration des Douanes, 1986, p. 347.

20. Arnaud-Dominique Houte, *Le métier de gendarme national au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse, Université Paris IV, 2006, p. 98.

21. Pierre Mickeler, *op. cit.*, p. 384.

22. Paul Gerbod, *op. cit.*, p. 121-122, 583.



est très mal connue. On se doute qu'elle constitue un aspect parmi d'autres du lent mouvement d'autonomisation du personnel administratif, qui se concrétise à la veille de la Grande Guerre par la reconnaissance de droits du personnel, dans le domaine disciplinaire notamment; mais son détail nous échappe largement. Ce que l'on observe, c'est que l'État a toujours permis à ses agents de changer de résidence pour convenance personnelle; du moins, s'il s'y est parfois opposé, au nom de l'intérêt du service, ne l'a-t-il jamais fait systématiquement. Mieux, certains ministères prennent peu à peu l'habitude d'indemniser leurs agents pour leurs déménagements. Les données manquent pour se faire une idée juste de ce système, mais il est établi que les indemnités auxquelles il donne droit ne sont pas toujours dérisoires, dans les Ponts par exemple<sup>23</sup>. L'Administration cherche encore à faciliter les changements de poste: c'est ainsi qu'à la fin de la période, surtout, elle généralise la possibilité offerte à ses agents d'émettre des vœux géographiques précis avant de muter; dans le même esprit, elle cherche à mieux prendre en compte leurs contraintes personnelles, médicales ou liées à la scolarisation de leurs enfants<sup>24</sup>, tous ces efforts de rationalisation révélant et produisant à la fois une géographie administrative complexe, qui reste à exhumer. Il faudrait enfin faire le point sur l'habitude que prend peu à peu la presse professionnelle de publier des annonces de postes, habitude qui ne peut évidemment se concevoir sans le soutien intéressé des administrations centrales<sup>25</sup>.

De tout cela, deux conclusions ressortent. La continuité est frappante sur un point: le pragmatisme foncier dont font preuve les ministères dans la gestion administrative des déplacements des fonctionnaires. C'est en vain assurément que l'on chercherait quelque grande pensée, que l'on traquerait une doctrine migratoire au sommet de l'administration française. Des évolutions existent, certes, mais elles sont à l'évidence cantonnées à la question des critères des déplacements: à cet égard il est patent que l'intérêt du fonctionnaire gagne peu à peu en légitimité au fil du siècle, et tend à équilibrer l'intérêt du service à la fin de la période.

- 
23. Marc Étienvre, *Les conducteurs. Étude d'un corps des Ponts et Chaussées en Ile-et-Vilaine de 1850 à 1918*, mémoire de maîtrise, Université Rennes 2, 1998, p. 77-79.
24. Citons, parmi beaucoup d'autres, cette circulaire du 11 novembre 1913, qui autorise les percepteurs à émettre «des réserves précises relativement au climat qui ne saurait leur convenir», et les agents chargés de famille «à spécifier qu'ils n'accepteront que des résidences de villes avec lycée ou collège» (*Journal des percepteurs*, vol. 58, 1913, p. 454).
25. François Alègre de la Sougeole, *Les officiers de gendarmerie sous la Troisième République (1880-1913)*, mémoire de DEA, Université de Paris I, 1991, p. 29. Arnaud-Dominique Houte, *Le métier de gendarme...*, *op. cit.*, p. 97-98.

## LE FONCTIONNAIRE ET LA MIGRATION

Une seconde série d'interrogations a trait à ce que l'on pourrait appeler l'attitude du fonctionnaire français face à la migration, son expérience migratoire en somme. Le point de vue est donc inversé. Le contenu des interrogations change aussi : ce qui est en jeu dans cette nouvelle perspective, ce sont moins des pratiques administratives que des comportements sociaux et culturels. Vaste et passionnante question, sans doute, mais difficile et rarement posée comme telle par les historiens.

Quelques-uns l'ont pourtant abordée en pointant les difficultés d'adaptation du fonctionnaire à sa nouvelle résidence. Les sources convoquées sont en général les témoignages des principaux intéressés, en particulier ceux des candidats au départ, peu enclins il est vrai à embellir la description de leur quotidien. C'est l'isolement et la souffrance psychologique que cet isolement induit que ces témoignages dénoncent avant tout. Ce sentiment de solitude est évidemment très labile, et comme toujours en pareil cas il faut faire ici la part du tempérament individuel. Cela dit, d'autres variables interviennent, dont il faudrait faire l'inventaire. Il est bien évident par exemple que le type de tâche conditionne fortement l'insertion sociale des agents de l'État. Songeons à la barrière qu'instaure l'encasernement, auquel sont astreints militaires, gendarmes, certains douaniers, tous en charge de missions répressives. Le sexe, aussi, joue un rôle, comme le montre l'exemple des institutrices, fréquemment isolées, en milieu rural, sous la III<sup>e</sup> République<sup>26</sup>. Sans oublier la chronologie : il serait particulièrement important de savoir si le durcissement des luttes politiques locales à partir des années 1880 a restreint ou non l'espace relationnel des fonctionnaires locaux et, partant, accru leur isolement. Mais n'a-t-on pas quelque peu forcé le trait ? Les minutieuses recherches de C. Cartayrade ont montré que les gendarmes du Puy-de-Dôme sont plus insérés qu'on ne l'a longtemps cru dans la société locale, par le mariage, mais aussi par de multiples liens quotidiens, financiers notamment<sup>27</sup>. Il y a là matière à tempérer l'idée d'une coupure forte entre fonctionnaires et société locale ; du moins se dégage-t-il un nouvel horizon de réflexion, bien au-delà du seul cas de la gendarmerie. Un autre point, enfin, mériterait d'être réévalué, qui peut surprendre au premier abord : le rapport au climat. Quiconque a dépouillé des dossiers individuels de fonctionnaires sait combien l'argument climatique est récurrent pour justifier une demande de changement de poste au XIX<sup>e</sup> siècle. Et pourtant il ne semble pas qu'on l'ait pris très au sérieux, les historiens s'accordant

26. Jean-François Chanet, *L'école républicaine et les petites patries : enseignement primaire et sentiment d'appartenance en France sous la Troisième République (1879-1940)*, thèse, Université Paris I, 1994, p. 210-218.

27. Cyril Cartayrade, « L'ordre au village. La brigade de gendarmerie du canton de Tauves (1815-1854) », dans Jean-Noël Luc (dir.), *op. cit.*, p. 367-377.

implicitement à y voir un prétexte et rien d'autre. Or la fréquence de l'argument, conjuguée à l'attention que lui prête l'Administration, invite à le reconsidérer : et si nous tenions là l'expression d'un véritable malaise ? L'hypothèse est après tout crédible en cette époque où la société est autrement plus cloisonnée qu'aujourd'hui. L'histoire de la « météosensibilité », qu'A. Corbin appelait récemment de ses vœux<sup>28</sup>, pourrait trouver là un formidable terrain d'expérimentation.

L'autre approche, symétrique, est celle du rapport à la terre natale, la question principale étant de savoir si la nostalgie suscitée par le déracinement entraîne, à terme, le retour du fonctionnaire. Les demandes de changement de poste expriment, de fait, très souvent un désir de retour, et il peut être tentant d'en inférer un retour effectif. Néanmoins les quelques statistiques disponibles tendent à démentir cette idée. A.-D. Houte a ainsi démontré qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle 60 % des gendarmes demeurent tout au long de leur carrière dans le département où ils ont appris leur métier<sup>29</sup>. De même, la comparaison des itinéraires de 75 percepteurs et conducteurs des Ponts et Chaussées m'a permis d'établir que seuls 20 % d'entre eux rentrent au pays après l'avoir quitté, et encore, seule l'échelle départementale est-elle prise en compte dans ce calcul<sup>30</sup>. Sans doute peut-on imaginer d'importantes variations selon les professions, néanmoins ces quelques chiffres autorisent à faire l'hypothèse que le retour au pays reste un phénomène minoritaire, sinon marginal. Pour autant, notons-le, il n'y a pas forcément de contradiction avec l'expression d'un désir de retour, ni non plus mensonge ou duplicité de la part du fonctionnaire. La vérité, c'est que le temps passant, sa carrière avançant, le fonctionnaire fait bien souvent le deuil de son désir de retour, tout simplement.

Il faut enfin dire un mot de cet impératif de carrière ou plutôt de son intériorisation par le fonctionnaire, car sans doute tenons-nous là la clé de bien des évolutions. Ce n'est pas le lieu ici de nous étendre sur la genèse de cette attitude, phénomène complexe lié à ces deux mutations de longue durée que sont la professionnalisation et la démocratisation de l'administration. Il suffit d'observer que ce comportement nouveau se répand à la fin de la période et que cela explique justement que les fonctionnaires acceptent de mieux en mieux les contreparties désagréables, parfois douloureuses, de changements de résidence qui

---

28. « Pour une histoire du "temps qu'il fait" », conférence prononcée aux *Rendez-vous de l'histoire de Blois* le 13 octobre 2001.

29. Arnaud-Dominique Houte, *Le métier de gendarme...*, *op. cit.*, p. 622.

30. Jean Le Bihan, *op. cit.*, p. 366.

d'ailleurs se multiplient – quand ils ne les réclament pas<sup>31</sup> ! Là est à mon avis la principale transformation dans l'attitude des agents de l'État face à la migration, transformation spectaculaire dans l'administration intermédiaire et la magistrature, plus douteuse, en revanche, dans les rangs de la petite administration.

On le voit, cette question de l'expérience migratoire du fonctionnaire français est celle qui comporte encore le plus de zones d'ombre à l'heure qu'il est. Mais là est aussi son intérêt, tant il est certain que ce sont ces zones d'ombre qui dessinent en creux les horizons de recherche les plus stimulants.

Que conclure ? L'objet est-il à présent moins fuyant, mieux cerné qu'au départ ? Pas sûr à première vue, force étant d'admettre que la critique du *topos* construit et véhiculé par Michelet, si salutaire soit-elle, révèle une réalité extrêmement complexe, surtout à l'échelle de l'administration tout entière. Quelques certitudes émergent cependant. La preuve est d'abord faite que les migrations administratives s'accroissent, surtout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et qu'ainsi l'expérience du déplacement se normalise, se banalise, à plus forte raison dans l'administration intermédiaire, que désertent peu à peu les notables enracinés. On a vu en second lieu que ce phénomène à la fois présuppose et précipite une recomposition des rapports entre l'État et les fonctionnaires : non seulement l'État n'a jamais déplacé ses agents que dans la mesure où il l'estimait nécessaire, mais il s'efforce de plus en plus d'atténuer les inconvénients provoqués par les changements de résidence ; les fonctionnaires, eux, acceptent ces inconvénients car, carrière oblige, tel est de plus en plus leur intérêt. Rapports pacifiés donc, modernisés, renégociés sur fond de professionnalisation et annonçant le XX<sup>e</sup> siècle. C'est dire que la migration administrative, comme objet d'histoire, ne prend tout son sens, tout son intérêt aussi, qu'envisagée de manière large, conçue à la fois comme une facette et comme un point d'observation privilégié du processus de construction de l'État contemporain. Bien sûr, les incertitudes demeurent sur de nombreux aspects de ce vaste sujet : ainsi n'avons-nous pas évoqué l'administration coloniale, qui fait pourtant presque figure de paradigme. Au reste, quand bien même cette analyse clarifierait-elle quelque peu la lecture du phénomène à l'échelle française, il resterait encore à l'étendre à l'échelle internationale, opération sans doute séduisante, mais pour l'heure complètement impossible compte tenu du cloisonnement des historiographies nationales. Autant l'avouer, il reste beaucoup à faire pour que cet objet d'histoire, si longtemps traité à la marge ou par implicite, soit enfin reconsidéré pour sa richesse propre.

---

31. On passerait alors, à la fin de la période, d'une mobilité acceptée à une mobilité choisie, phénomène tout à fait nouveau. C'est sans doute le cas lorsque les étapes du déplacement se confondent avec un véritable *cursus honorum*, chez les instituteurs par exemple. Merci vivement à Arnaud-Dominique Houte d'avoir attiré mon attention sur ce point.